



Inventaire du matériel roulant de valeur historique des chemins de fer en Suisse

Concept

- L'inventaire fournit une base pour la protection et la préservation à long terme du patrimoine de l'histoire ferroviaire.
- La collecte et l'évaluation systématiques crée une vue d'ensemble et une comparabilité à l'échelle nationale du matériel roulant de valeur historique.
- L'inventaire fournit des orientations pour les propriétaires de matériel roulant (sociétés ferroviaires, associations,...), les institutions de promotion (conservation des monuments, fondations,...), l'autorité de surveillance (OFT) et d'autres parties intéressées.
- L'inventaire permet de mobiliser et de cibler les ressources.
- La collecte et l'évaluation sont effectuées selon des critères uniformes. La systématisation et l'outil internet proposé sont simples et faciles à utiliser. - Cela augmente les chances d'une bonne diffusion de l'inventaire.

- Pour l'instant, l'inventaire est limité au matériel roulant des chemins de fer. A une date ultérieure, il est prévu d'étendre l'inventaire à des installations ferroviaires de valeur historique (appelés *ensembles*) et tous autres objets.
- Seuls les objets liés à l'histoire ferroviaire suisse peuvent être inventoriés.
- L'inventaire est effectué indépendamment de l'état technique et opérationnel du matériel roulant. Dans le cas d'une valeur historique élevée, la conservation de composants ou de reliques individuels présente également un intérêt.
- Le matériel roulant historique comprend les véhicules qui sont en grande partie retirés de leur utilisation normale et qui présentent les technologies et les modes de construction antérieurs. - A chaque mise hors service de véhicules, une réflexion doit être menée en ce qui concerne leur intégration dans l'inventaire.
- Pour les séries, l'ensemble de tous les véhicules identiques restants doit être saisi dans une feuille d'objet.

- Le responsable de toute information sur un formulaire est toujours la personne qui a été la dernière à avoir enregistré ou modifié une entrée. Cette personne est enregistrée avec le nom et la date de la dernière saisie.
- L'évaluation et la classification sont sous la responsabilité du comité de HECH. Elles peuvent être discutées et révisées, mais ne sont pas juridiquement contestables.
- L'inventaire ne confère aucun statut de protection au sens juridique du terme. Il s'agit toutefois d'une base d'expertise sur laquelle un statut de protection obligatoire pourrait être établi par des autorités.
- Pour les objets inventoriés, il peut être supposé que la conservation et l'entretien dans la durée sont d'intérêt public. Une liquidation d'un tel bien doit donc faire l'objet d'un débat public (conservation du patrimoine, HECH, etc.).

- ① **Communication aux propriétaires de véhicules:**
HECH contacte tous les propriétaires de véhicules ferroviaires d'une valeur historique potentielle. Il communique les objectifs et les applications de l'outil. L'outil basé sur l'internet doit être largement auto-explicatif. Pour plus de détails, un manuel et une personne de contact sont disponibles par courriel.
- ② **Saisie des objets**
Une personne ayant des connaissances historiques en tant que représentant du propriétaire du véhicule concerné a accès au système de saisie en ligne et effectue les entrées correspondantes.
- ③ **Estimation des objets**
Les objets recensés sont évalués et classés périodiquement par le comité de HECH, avec l'association de spécialistes de l'histoire du chemin de fer.

- ④ **Edition publique des feuilles d'objets :**
Les feuilles d'objets avec l'évaluation et la classification sont librement accessibles sur l'internet. Elles peuvent être téléchargées au format pdf et utilisées au sens d'introduction.
Les fonctions de filtrage permettent des comparaisons croisées significatives ou la recherche de spécifications précises.

L'inventaire est achevé avec l'évaluation. Il est alors assorti d'une date de sortie. Il n'est plus possible de faire des entrées, aussi bien lors de l'enregistrement que de l'évaluation.

-

- ⑤ **Révision d'une feuille d'objet:**
Si de nouvelles connaissances exigent la correction de la saisie ou de l'évaluation d'un objet, celle-ci ne peut être effectuée qu'en accord entre l'auteur/propriétaire du véhicule et le comité de HECH. La feuille d'objet est assortie de la nouvelle date et de la mention *révisé*.

Groupes d'utilisateur:

- Visiteurs
- Auteurs
- Evaluateurs
- Administrateurs

Droits:

- Voir et imprimer les feuilles d'objet
- Saisir les objets / ajouter des images
- Procéder à des évaluations
- Toutes les possibilités

- Tous les trimestres, soit aux réunions du comité de HECH ou aux réunions extraordinaires
- Procès-verbal des points de discussion: «pratiques d'évaluation»
- Traçabilité et comparabilité, grâce à la constance de la composition du personnel au sein de l'organe d'évaluation
- La classification est communiquée aux propriétaires de véhicules
- De nouvelles connaissances conduisent, en concertation avec le propriétaire du véhicule, à une révision de la classification